

PERMIS POUR LA PISCINE

MHm

Il est recommandé de valider le tout auprès d'un agent, en téléphonant au 514 872-6099, avant de faire une demande de permis.

DOCUMENTS REQUIS POUR DÉBUTER L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE

- Plan d'implantation de la piscine à partir du certificat de localisation indiquant :
 - L'emplacement projeté et les dimensions de la piscine.
 - La distance entre la piscine et les limites du terrain.
 - La distance entre la piscine et l'emplacement des équipements (filtreur, thermopompe, etc.).
 - La distance entre les équipements et les limites du terrain.
 - La superficie du terrain recouvert de végétaux tels que des plantes, du gazon, des arbustes ou d'arbres.
- Information sur l'accès à la piscine :
 - Échelle sécuritaire avec portière.
 - Plate-forme (doit être protégée par une enceinte).
 - Terrasse rattachée à la résidence (doit être protégée par une enceinte).
- L'évaluation des coûts des travaux.
- Procuration du ou des propriétaires ou procès-verbal de l'assemblée de copropriété. L'obtention d'un quorum est requis.
- Permis de transformation pour la terrasse rattachée à la résidence.

À noter que des frais sont exigés pour l'obtention de ce permis.

Pour déposer une demande, veuillez acheminer tous les documents par courriel à mhm-permis.rdv@montreal.ca ou en ligne sur montreal.ca.



BUREAU DES PERMIS ET INSPECTIONS:
6854, rue Sherbrooke Est,
Montréal (Québec), H1N 1E1

Pour contacter le 514 872-6099 :

Lundi, mardi, jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 16 h 00

Mercredi : de 12 h 00 à 16 h 00

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00

